



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
13 décembre 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1. Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 16 novembre 2021 au sujet de l'aménagement du parc du Château-Pictet dans le cadre du projet Promenade de la Paix
 - 4.2. Rapport de la commission Administration, statuts, règlements du 22 novembre 2021 et du 29 novembre 2021 relatif à la révision du statut du personnel
 - 4.3. Rapport d'information du groupe de travail « Place de Carantec » du 9 novembre 2021
 - 4.4. Rapport d'information de la commission Culture, sports, loisirs concernant l'audition du FC Grand-Saconnex
5. Projets de délibérations
 - 5.1. Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 184'000.- destiné à la réalisation du projet de la promenade de la Paix – secteur du parc du Château-Pictet
 - 5.2. Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 3'000'000.- relatif à des amortissements complémentaires du patrimoine administratif
 - 5.3. Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 3'479.16.- pour l'aménagement et l'adaptation du chemin du Pommier (travaux d'équipements) en lien au plan localisé de quartier PLQ 29857 « Trèfle », tronçon située entre la route de Ferney et la route des Morillons
 - 5.4. Révision du statut du personnel
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
 - 8.1. Motion des Verts et du PS : « Des règles pour l'organisation de la présidence des bureaux de vote en ville du Grand-Saconnex »
9. Résolutions : néant
10. Questions des Conseillers municipaux

11. Propositions des Conseillers municipaux
 - 11.1. Approbation du calendrier du 1^{er} semestre 2022
 - 11.2. Autres propositions
12. Communications et divers
 - 12.1. Agenda
 - 12.2. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) (*arrivée à 20h39*) – Claude BAECHLER, Secrétaire (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Vice-présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS) – Christophe WAGNER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Michel POMATTO, Maire
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif (*jusqu'à 20h55*)
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Saïd BOUCHAREB (UDC)
Mme Alessia CAVALIERI (PDC)
M. Raymond CHABRY (PLR)

La Présidente ouvre la séance publique à 20h01 et donne la parole au public. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021

Le procès-verbal est approuvé par 21 oui, 0 non et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Concert de la Sirène Harmonie municipale, 28 novembre 2021
- Inauguration de la patinoire, 20 novembre 2021
- Fête de la Sainte-Barbe, 3 décembre 2021

Courriers :

M. BAECHLER procède à la lecture du courrier de M. Lochet (*annexe 1*). La Présidente demande à M. POMATTO de transmettre une copie de la réponse du CA lorsqu'elle aura été envoyée. Elle annonce ensuite que les courriers de l'ACG se trouvent comme d'habitude sur CMNet, ainsi qu'un courrier sur le transfert des charges du canton aux communes.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO annonce que l'action des bons solidaires s'est terminée correctement et que les personnes concernées étaient très contentes. Un article dans le GSI parlera de cette opération plébiscitée par le Conseil municipal. Ensuite il parle de la Task Force de la commune. Il explique qu'il s'agit d'un groupement composé du Secrétaire général, des responsables des différents services ou de leur représentant, de lui-même et parfois des deux autres Conseillers administratifs, et que toutes ces personnes se réunissent hebdomadairement pour prendre connaissance des dernières déclarations et instructions reçues du Conseil fédéral et/ou du Conseil d'Etat afin de voir comment elles doivent être appliquées dans la commune. Il s'agit de savoir quelles informations il faut faire circuler, les instructions à donner aux associations et comment gérer les bâtiments communaux en fonction des restrictions liées au COVID-19.

M. POMATTO procède ensuite à une présentation de l'avancement du projet du musée de la BD, afin que tout le monde ait un historique complet du projet (*annexe 2*). Il souligne le fait que Genève a une forte pratique historique de la BD et que le projet était porté au départ par l'ancien Conseiller administratif, M. Jean-Marc Comte. A la page 6 il explique que, jusqu'en 2020, le groupe de travail privilégiait essentiellement un lieu en ville de Genève ou à Carouge. Comme la possibilité de la villa Sarasin n'était pas encore définitive, la commune du Grand-Saconnex a été intégrée au comité exécutif en septembre de cette année-là, en même temps que les personnes proposées pour créer une future association pour ce musée, ainsi que la Bibliothèque de Genève, qui possède les fond Töpffer. Suite à cette séance avec le Canton, une séance de commission Culture, sports, loisirs a eu lieu le 22 septembre 2020 *via* Zoom avec une présentation de l'état du projet, le rapport et l'appendice au rapport du groupe de travail. Ensuite il est apparu qu'il était important d'organiser une « Toutes commissions réunies » pour un tel projet. Lors de cette séance ont été présentés les membres de l'association, un petit livret explicatif a été édité et le Conseiller d'Etat est également venu parler du projet, de l'intérêt de ce musée tant pour le

canton que pour la commune. Le projet a ensuite avancé en janvier 2021 avec l'étude de faisabilité mandatée au bureau d'architectes CALAME. Celle-ci a été financée par le canton et la commune qui a pris une somme sur les lignes budgétaires communales dédiées aux études. Cette étude était également intéressante car elle a permis d'avoir un état du bâtiment et des travaux à y réaliser. Une nouvelle séance de présentation sera organisée bientôt.

Après la présentation, la Présidente propose d'organiser une « Toutes commissions réunies » plutôt qu'une séance de commission Culture, sports, loisirs, afin que tout le monde reçoive les informations nécessaires.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER présente M. Valmir BAJRAJ, nouveau chef du service des Bâtiments et équipements publics, qui a pris ses fonctions le 22 novembre 2021. Ensuite elle annonce que le service de déneigement, constitué d'employés du service des parcs, des bâtiments et de la voirie, a été passablement occupé ces derniers jours pour dégager les routes et les bâtiments communaux. Elle tient à le dire car les gens ne se rendent peut-être pas toujours compte de leur présence le soir, la nuit et tôt le matin, et elle soulève le fait qu'ils sont sur le front et font un travail de l'ombre qui profite à tous et pour lequel ils ont donné beaucoup d'énergie vendredi. Mme PORTIER indique que la commune a 2 véhicules à disposition pour dégager les routes, 3-4 pour les trottoirs et les pistes cyclables, et qu'elle ne dispose pas du même équipement que l'aéroport. Par ailleurs, lorsque de l'aide est demandée au Canton, celui-ci met la priorité sur les grands axes et les routes où passent les transports publics avant de s'occuper des plus petites rues. Si certains ont l'impression que les employés communaux ne viennent pas, il ne faut pas s'inquiéter et cela ne veut pas dire qu'ils ne vont pas dégager les voies. Elle ajoute que certains employés ont vu passer des remarques sur les réseaux sociaux à ce sujet qui étaient blessantes, et il serait préférable à l'avenir que les plaintes soient transmises par téléphone à la Mairie plutôt que sur des forums publics.

Par ailleurs Mme PORTIER annonce que la commune a fait une demande pour que l'unité mobile de vaccination COVID vienne au Grand-Saconnex en début d'année prochaine. L'administration est en discussion avec le Canton et quand une date sera arrêtée, elle sera communiquée.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA fait part de l'avancement des travaux de la Route des Nations. Depuis Appia, l'excavation du Stross en est à 21 sur 41, soit 51.22%, ce qui correspond à un avancement de 20 mètres. Sur le secteur Colovrex, au niveau du local technique (CLT), le bétonnage du saut de loup et le reste de l'étanchéité sont à faire pendant la réalisation du remblai. Pour ce qui est de la tranchée couverte de Colovrex, le montage du coffrage de la voûte est en cours. Dans le secteur Appia, les travaux d'aménagements intérieurs du local technique sont en cours. Pour la sortie de secours de la Voie-du-Coin, les aménagements extérieurs (Jacquet) sont en cours. Pour l'enrobage des routes, il se réfère à la fiche mobilité distribuée pour les travaux réalisés le 2 décembre 2021. A la tranchée couverte du Pré-du-Stand, les dalles et le portail de la tranchée sont terminés, et les travaux d'aménagement intérieur sont arrêtés.

M. JIMAJA parle ensuite du chantier de la JAG. Pour ce qui concerne le passage supérieur (PS) du Grand-Saconnex, les démolitions du PS de Ferney se sont déroulées sans perturbation. Les travaux restant sur le nouveau PS sont des travaux de finition se faisant

depuis l'intérieur des zones de chantier. La mise en service du PS de Colovrex définitif est en cours de modification. En effet, des températures plus froides que prévues les deux dernières semaines ont mis à mal le planning. Une mise en service cette année ne semble malheureusement plus possible. Pour ce qui est de la trémie Nations, les travaux de fondation des parois antibruit dans leur configuration définitive le long de la Voie-de-Gex vont débiter d'ici la fin de l'année.

M. JIMAJA aborde ensuite le sujet des zones 20 et 30. En effet, l'OCT a demandé le 22 juin 2020 à la commune de contrôler la conformité des zones 30 et 20 présentes sur son territoire. Pour ce faire, il est nécessaire de mesurer les vitesses des automobilistes à des endroits bien spécifiques. L'OCT a défini avec la commune 23 points de mesures de vitesses, afin de pouvoir obtenir les données nécessaires pour contrôler toutes les zones 30 et 20 présentes sur le territoire du Grand-Saconnex. La pose des compteurs a commencé ce jour et terminera le 19 décembre 2021. Concernant le tram des Nations-Grand-Saconnex, le planning de la procédure d'approbation des plans (PAP) a été décalé sur recommandation de l'Office Fédéral des Transports (OFT). Le dépôt du dossier PAP à l'OFT est reporté à courant février. Une problématique concernant la pente dérogoire du terminus Nations est apparue. Le prochain COPIL politique prévu le 31 janvier 2022 pour la validation de la phase PROJET est actuellement en cours de finalisation. L'étape 3 de la concertation consistera en la mise en place d'ateliers artistiques au printemps 2022, qui ont pour objectifs de s'inscrire dans la continuité de la concertation et développer une réflexion collective qui s'appuie sur la recherche de l'art. Cette démarche nouvelle interroge l'idée d'une intervention d'art contemporain en soi, avant même de penser à éventuellement installer une œuvre plus pérenne dans un territoire donné.

M. JIMAJA évoque ensuite le référendum communal autour des emprises du tram. Il indique que le délai de récolte des signatures est de 40 jours dès l'affichage de la délibération au pilier public panneaux d'affichage officiels (qui était le 23 novembre 2021). Le référendum communal permet de demander qu'une délibération du Conseil municipal soit soumise à la votation populaire. Pour l'initiative comme pour le référendum communal, le nombre de signatures nécessaires est proportionnel au nombre d'électeurs de la commune concernée et est mis à jour chaque année par le Conseil d'Etat. Pour le Grand-Saconnex 8% sur 7322 électeurs (nombre au 31 décembre 2020) mais au minimum 800 signatures. Il informe que le référendum affirme que la commune « braderait » 3669 m² à un prix dérisoire, et il rappelle que toutes les informations ont été données au CM à ce sujet, y compris un tableau qui précisait bien le prix de chaque parcelle. Par conséquent, il estime qu'il n'est pas tout à fait vrai que le CM a autorisé le bradage du patrimoine foncier communal.

Arrivée de Mme ANDRIS BEAUBRUN à 20h39.

M. CUDRE souhaite intervenir par rapport au musée de la BD. Suite aux problèmes engendrés par la suppression des 70 places au chemin Edouard-Sarasin sans l'aval de la commission concernée et sans l'aval d'une partie du CA, il aimerait réagir par rapport aux articles parus sur le musée de la BD. Certes, le Conseil municipal a reçu des informations à ce sujet, cependant si l'on se réfère aux médias, le futur de ce musée au Grand-Saconnex semble déjà être décidé. Le CM apprend ce soir que le projet semble être enclenché, sans avoir reçu l'aval de la commission des finances ou du Conseil municipal. M. CUDRE pense qu'il faut faire les choses dans l'ordre, et au regard de ces deux exemples, il se demande si le CA est véritablement apte à gérer démocratiquement la commune. Il estime qu'il est

nécessaire de convoquer la commission des finances rapidement au sujet du musée et présenter un projet financier sérieux, afin de comprendre où l'on va, quand on aura quelque chose de concret et sérieux, afin que le municipal puisse se prononcer. Il rappelle que la villa Sarasin est un bien communal et que c'est au CM de se prononcer en dernier ressort pour son affectation, qu'il s'agisse du musée de la BD ou d'un autre projet.

M. JIMAJA tient à corriger l'affirmation selon laquelle les autres membres du CA n'étaient pas informés de la suppression des places.

M. BAECHLER a trouvé l'exposé de M. POMATTO tantôt un peu long, surtout qu'une présentation avait déjà été faite en décembre 2020 à ce sujet. Cependant il est étonné qu'il y ait un groupe de travail pour le musée, ainsi qu'une implication communale, alors qu'aucun plan financier n'a été discuté. Il aimerait également savoir qui est présent pour le Grand-Saconnex dans le comité exécutif et la gouvernance de ce projet. Il demande finalement quel montant a été pris sur les lignes de budget pour financer l'étude de faisabilité.

M. POMATTO répond avoir participé à deux séances avec le Conseiller d'Etat en charge du dossier, et pour les autres séances, elles concernaient les professionnels de l'élaboration du projet, il n'y était pas. Quant à la ligne budgétaire, il s'agissait des lignes d'études habituelles que l'administration utilise régulièrement.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente annonce que, lors d'un huis-clos, il a été demandé par la majorité du Conseil municipal que les réponses aux questions et propositions soient obtenues de façon orale plutôt que d'être uniquement communiquées par écrit.

M. POMATTO explique que cette demande a été discutée par le Conseil administratif et que celui-ci s'est penché sur les raisons qui avaient amené au système actuel de réponses par écrit. Cela permet entre autres de gagner du temps et d'éviter de prendre un moment très long à lire les réponses. Le CA s'est également référé à l'art. 14 du règlement du Conseil municipal qui stipule que le procès-verbal doit mentionner les questions posées et leurs réponses, et ces tableaux répondent à cela, puisqu'il n'est pas précisé la manière dont elles doivent être transmises, mais seulement les délais. C'est pourquoi le Conseil administratif a décidé de continuer de rendre les réponses par écrit, cependant si quelque chose n'est pas clair, si les CM souhaitent demander des éclaircissements, il est tout à fait possible pour eux de le faire maintenant.

La Présidente invite ses collègues du Conseil municipal à faire une motion ou autre si la décision du CA ne leur convient pas. Elle ouvre la discussion pour les personnes qui auraient éventuellement des demandes d'éclaircissements sur les derniers tableaux distribués (*annexes 3 et 4*).

M. BAECHLER revient sur la question des dépenses engendrées par la suppression des places de parking et l'installation d'épingles à vélo sur l'axe Sarasin-Terroux. Il demande pourquoi on s'arrête à Sarasin et on ne va pas sur le chemin Terroux puisqu'il y a aussi des places que l'on pourrait ajouter le long des murs et qui seraient utiles. Il demande pourquoi ces places n'ont pas été remises alors que les axes de visibilité sont cohérents, tant sur les parties de grandes haies que le long des murs.

Mme PORTIER indique que le SATPE a fait la demande au canton qui étudie actuellement la possibilité d'ajouter des places ou non, et dès que le service aura reçu une réponse, celle-ci sera communiquée.

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 16 novembre 2021 au sujet de l'aménagement du parc du Château-Pictet dans le cadre du projet Promenade de la Paix

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote du rapport. **Celui-ci est accepté par 23 oui, soit à l'unanimité des personnes présentes.**

4.2 Rapport de la commission Administration, statuts, règlements du 22 novembre 2021 et du 29 novembre 2021 relatif à la révision du statut du personnel

M. JIMAJA quitte la séance à 20h55.

M. STEINER donne lecture de son rapport. Il ajoute que la commission a discuté le statut article par article mais a omis de l'approuver dans son ensemble, c'est pourquoi il propose de ne pas entrer en matière ce mois-ci mais en janvier, ce qui permettra également de consulter les PV sur CMNet, ainsi que les règlements.

La Présidente ouvre la discussion.

M. CUDRE dit qu'effectivement il ne peut pas se prononcer, n'ayant pas lu le procès-verbal, et que celui-ci aura peut-être les réponses à ses questions, il propose donc de repousser ce sujet au mois de janvier.

Mme EDELENBOS s'exprime en tant que présidente de la commission en question. Elle affirme que repousser le vote n'est pas une décision de la commission et qu'elle n'était pas au courant de cela. Elle attire l'attention sur le fait qu'il est bien précisé dans le rapport que les commissaires ont bien accepté les modifications du statut, à l'exception d'une seule. Il est vrai qu'il n'y a pas eu un vote global, mais il est clair d'après le rapport que les commissaires ont accepté le statut, et elle ne voit aucun intérêt à reporter son entrée en matière. Elle signale par ailleurs que les règlements auxquels se réfère M. STEINER sont du mandat du Conseil administratif et non du Conseil municipal, et elle rappelle que les modifications liées aux annuités pourraient rentrer en vigueur dès janvier si la délibération était votée ce soir. Elle propose donc de voter pour l'entrée en matière et d'accepter ce statut.

Mme MAMIN-TISSOT constate qu'il y a vice de forme, car tout rapport doit conclure par une décision de la commission ; même si les articles ont été acceptés, cela ne signifie pas que l'ensemble des travaux a été validé. Elle trouve dommage l'absence de PV, car elle pense que le débat a dû être intéressant. Elle a plusieurs questions importantes : elle aimerait premièrement demander au Conseil administratif pourquoi il a entamé cette révision du statut du personnel. Ensuite, elle aimerait comprendre si le vote du statut porte également sur les règlements, les ordres de service, les pièces-jointes, etc. dont la commission n'a pas pu prendre connaissance. Il lui semble qu'en votant cela en l'état, le CM ferait mal son travail.

M. HULLIGER va suivre ses collègues. Selon lui il y a effectivement un vice de forme et il ne voit pas comment on pourrait voter sur cet objet alors que la commission n'a pas terminé son travail.

Mme GIROD tient à féliciter la magistrate pour son travail sur ce statut. En 2 séances la commission a pu voir 34 modifications, 9 nouveaux articles, 18 nouveaux alinéas, et elle a constaté que les règlements étaient mentionnés à 5 reprises. Heureusement 3 règlements importants sur les 9 ont été mis sur CMNet depuis, cependant elle soutient la proposition de M. STEINER et elle pense que l'on pourra boucler ce statut correctement avec une 3^e séance.

Mme PORTIER est attristée par ces remarques. Elle affirme que la commission a eu toutes les présentations, qu'il lui a été expliqué que ce travail a été déclenché par les modifications de lois fédérales – notamment sur le congé paternité et les proches aidants – et qu'il fallait mettre les règlements à jour dans ce sens, même si ces lois sont déjà appliquées actuellement. L'administration a profité de ces modifications pour changer des anomalies et d'anciennes pratiques qui n'étaient plus en adéquation avec le fonctionnement actuel. Tout a été présenté en commission avec une documentation complète, il a cependant été précisé que les points touchant à la rémunération ne seraient pas abordés avant l'année prochaine, car si l'on veut améliorer la grille tarifaire ou salariale, il faut réfléchir de manière globale et cela demande un travail plus pointu qu'il n'est pas possible d'effectuer en un mois. Mme PORTIER précise que les seuls articles qui n'ont pas été votés n'avaient pas été modifiés. Elle explique que si aujourd'hui le statut n'est pas accepté, il faudra supprimer ensuite l'article qui parle de l'engagement en classe de fonction, que l'on ne peut appliquer qu'en janvier de chaque année, et non pas au mois de février. Elle trouve attristant de devoir attendre une année pour mettre cette modification en route. Elle veut bien répondre à toutes les questions de ses collègues, et elle rappelle qu'il y a beaucoup de délibérations qui ont été votées sans PV par le passé, cela n'a jamais posé de problème pour certains crédits à X millions de francs. Elle trouve dommage de refuser de voter ce statut alors que la totalité du personnel l'a accepté tel qu'il a été présenté en commission.

Mme PERROTIN DURET pense qu'il est possible d'adopter le statut au mois de janvier et de mettre une clause rétroactive au 1^{er} janvier, cela se fait dans beaucoup de fondations et elle ne voit pas pourquoi cela ne se ferait pas dans ce cas.

M. EYA NCHAMA trouve important d'entendre ce qu'a dit Mme PORTIER : si l'on n'adopte pas ce statut ce soir, cela signifie que l'on doit attendre encore 12 mois, et il demande si cela veut dire que les salaires, indemnités, etc. vont s'arrêter. Il n'est pas sûr d'avoir compris.

Mme PORTIER le rassure : le statut actuel va continuer de fonctionner, cependant cela pourrait péjorer certains employés si le nouveau n'est pas accepté ce mois-ci. Il y a dans le statut un article disant que l'on engage les employés dans leur classe de fonction, ce qui n'est pas le cas actuellement. Aujourd'hui, quelqu'un qui est engagé en classe 13 est payé en classe 12 pendant 3 ans, avant de passer à sa classe de fonction. Certains employés sont dans ce système, et si le statut est accepté ce soir, une clause de rétroactivité (puisque le délai référendaire est en février) permettra de passer ces employés dans leur classe de fonction dès janvier. Cependant si le vote de la délibération est repoussé à janvier, on a clairement dit à la commune que cette rétroactivité ne serait pas acceptée et que cela repousserait l'adoption à l'année suivante, c'est-à-dire en janvier 2023. Concernant les règlements, ceux-ci ne sont pas nécessaires pour adopter le statut du personnel, car si certains sont nommés dans le statut, ils font cependant partie de l'attribution du CA, qui les

rédige et les soumet au personnel. Ceux qui ne sont pas trop sensibles ont d'ailleurs été mis sur CMNet pour consultation cependant le CA n'était pas obligé de le faire. Elle rappelle que, lors des derniers travaux sur le statut du personnel en 2015, personne n'a eu accès à aucun règlement, contrairement à aujourd'hui.

M. BRADLEY annonce que les Verts soutiendront cette révision et l'entrée en matière. Il souligne à quel point le travail a été exemplaire et clair, avec beaucoup de réponses et d'éclaircissements, et il remercie Mme EDELENBOS, Mme PORTIER, M. METRY et M. GÖNCZY pour leur aide pour ces travaux équilibrés et en bonne intelligence. Il explique que c'est la commission qui a décidé de ne pas voter sur ces statuts et de les laisser au choix du Conseil municipal.

M. EYA NCHAMA dit que le PS soutiendra également cette délibération.

Mme MAMIN-TISSOT soulève que, lors de la dernière législature, le Conseil administratif a créé le service des ressources humaines alors que tout le personnel dépendait auparavant du Secrétaire général. Or, dans ce nouveau statut, on ne parle pas des RH, sauf à l'article qui traite de la commission du personnel, commission aujourd'hui inexistante. Elle demande pourquoi il n'y a aucune responsabilité dans ce statut pour les RH et pourquoi tout continue d'être chapeauté par le CA et le Secrétaire général.

Mme PORTIER explique que la fonction de secrétaire général est la direction, sous les ordres du CA, et qu'il reste le responsable du personnel dans sa totalité. Ce n'est pas le chef des RH qui est à la tête du personnel, mais il les écoute, mène les entretiens, prend soin d'eux, sans être leur responsable. Dans une entreprise privée, lorsqu'un patron convoque un employé, ce n'est pas le service des RH qui décide de l'augmentation ou du licenciement, c'est bien le supérieur, mais les RH sont là en cas de besoin. Personnellement elle a demandé, lors de la première séance du Conseil administratif, pourquoi le chef des RH n'assistait pas aux séances, et on lui a expliqué que c'est parce qu'il n'est pas le responsable de la structure, mais que c'est bien le rôle du Secrétaire général. Par contre celui-ci s'entoure du responsable des RH pour mener les entretiens. C'est pour une raison de structure et de légalisation.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met le rapport au vote. **Celui-ci est approuvé par 19 oui, 0 non, 4 abstentions.**

4.3 Rapport d'information du groupe de travail « Place de Carantec » du 9 novembre 2021

M. POMATTO donne lecture du rapport.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

4.4 Rapport d'information de la commission Culture, sports, loisirs concernant l'audition du FC Grand-Saconnex

M. SIMETH donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

M. BRADLEY félicite M. SIMETH pour son rapport. Il indique que certaines questions se posaient lors de la commission des finances et il remercie les commissaires d'avoir fait cette audition et d'avoir achevé ces tâches.

Pause de 21h28 à 21h40.

5. Délibérations

5.1 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 184'000.- destiné à la réalisation du projet de la promenade de la Paix – secteur du parc du Château-Pictet

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 22 oui, 0 non, 1 abstention.**

M. POMATTO invite le président de la commission à s'exprimer au sujet de cette délibération.

M. CUDRE indique ne pas avoir grand-chose à ajouter, d'autant plus que le procès-verbal de la séance est disponible. Il tient à dire qu'il s'agit d'un excellent projet et que toute la commission a cette opinion.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. *De lancer les études détaillées d'avant-projet, de projet de l'ouvrage, études de détail et devis général, de la procédure de demande d'autorisation de construire, de plans et d'appel d'offres, selon les phases SIA 4.31, 4.32, 4.33 et 4.41, pour les différents secteurs et zones du projet de la Promenade de la Paix – secteur du Parc du Château-Pictet mentionnés ci-dessous :*

- a. Secteur C Promenade de la Paix.*
- b. Secteur D1 Le Cordon : chemin et plantation strate arbustive.*
- c. Secteur E1 Grande clairière : chemin de mobilité douce.*
- d. Secteur G2 Place de fêtes et Glacis paysager : accroche tram et limite route de Ferney.*

2. *D'ouvrir à cet effet un crédit d'étude de CHF 184'000.-.*

3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif.*

4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal de réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 184'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.*

5.2 Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 3'000'000.- relatif à des amortissements complémentaires du patrimoine administratif

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

M. POMATTO explique que si le résultat effectif au moment du bouclage des comptes s'avère supérieur aux perspectives du budget, cette délibération permet d'utiliser une partie du surplus pour des amortissements complémentaires et boucler des amortissements. Cette opération a été faite toutes ces dernières années car l'Etat le permet sous certaines conditions. Dans la délibération se trouve la liste des amortissements qui pourraient être baissés ou bouclés, et il encourage le Conseil municipal à voter pour ce texte.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de procéder à des amortissements complémentaires en 2021 sur les crédits suivants :*
 - *Entretien et mise à niveau du réseau de vidéosurveillance communal, pour un montant de CHF 124'500.- ;*

- *Crédit d'étude pour réseau collectif privé d'assainissement des eaux Métairie, pour un montant de CHF 995'099.00 ;*
 - *Crédit pour l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux, pour un montant de CHF 7'516.70 ;*
 - *Mise en place d'une zone bleue à macarons 23A (Village), pour un montant de CHF 92'799.16 ;*
 - *Crédit d'étude pour le suivi énergétique de six bâtiments administratifs, pour un montant de CHF 96'721.54 ;*
 - *Aménagement et adaptation du chemin du Pommier (Trèfle), pour un montant de CHF 867'762.85 ;*
 - *Réaménagement du cimetière du Blanché, pour un montant de CHF 224'213.00 ;*
 - *Aménagement du chemin Crêts-de-Pregny, pour un montant de CHF 551'387.75 ;*
 - *Crédit pour la mise en conformité de l'affichage de basket salle du Pommier, pour un montant de CHF 40'000.-.*
2. *de comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2021 sous la rubrique 383 pour un montant total de CHF 3'000'000.- ;*
3. *d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 3'000'000.- sans obligation d'utilisation de tout ou partie ;*
4. *de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

5.3 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 3'479.16.- pour l'aménagement et l'adaptation du chemin du Pommier (travaux d'équipements) en lien au plan localisé de quartier PLQ 29857 « Trèfle », tronçon situé entre la route de Ferney et la route des Morillons

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

M. POMATTO explique que le coût définitif de cet aménagement est supérieur de CHF 3'479,16.--, et il faut donc voter ce dépassement.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

*LE CONSEIL MUNICIPAL**décide****par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents,***

- 1. d'accepter le coût définitif des travaux d'aménagement et d'adaptation du chemin du Pommier de CHF 938'479.16, supérieur de CHF 3'479.16 ;*
- 2. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 3'479.16 pour couvrir ce dépassement ;*
- 3. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 12 juin 2017, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 6150.970.33007.00 de 2018 à 2047 ;*
- 4. de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.4 Révision du statut du personnel

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 16 oui, 7 non et 0 abstention.**

Mme PORTIER précise qu'à l'art. 16 il a été ajouté « calendaires » comme pour tous les autres articles. Cela ne change rien par rapport à ce qui avait été communiqué à la commission, il s'agissait simplement d'une faute de frappe.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme GIROD remercie Mme PORTIER pour la mise à disposition de 3 règlements sur CMNet (Règlement du Conseil administratif sur le perfectionnement et la formation professionnels, Règlement du Conseil administratif sur la protection de l'intégrité personnelle et Règlement du Conseil administratif sur le télétravail). Cependant elle remarque que la commission est plutôt divisée, avec d'un côté certains qui disent que c'est bon tant que le personnel a accès aux règlements, et de l'autre côté ceux qui ne veulent pas approuver le statut sans avoir consulté les règlements, alors qu'ils sont mentionnés 5 fois dans le document. Par ailleurs, en ce qui concerne le règlement de la commission du personnel, elle l'a comparé avec celui de Chêne-Bougerie et a vu qu'il était presque repris mot à mot dans le statut, alors que le Grand-Saconnex ne doit pas forcément faire la même démarche que les autres communes. Pour ces raisons elle refuse de faire le travail à moitié et de mettre en péril le personnel. Elle insiste pour que ses collègues réfléchissent avant de voter ce soir.

Mme EDELENBOS est un peu étonnée de la remarque de Mme GIROD concernant le règlement de la commission du personnel, car elle voit dans la liste des règlements qu'il y existe bien un règlement spécifique.

Mme GIROD s'est trompée, elle voulait parler du règlement du personnel.

Mme EDELENBOS répète que les règlements sont du ressort du Conseil administratif, et elle ne voit aucun problème à voter ce statut sans avoir lu tous les règlements.

M. HULLIGER demande un vote nominal. Sa proposition est soutenue par 3 personnes.

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD lit la délibération et la Présidente procède au vote de la délibération :

Mme ANDRIS BEAUBRUN	OUI	
M. BAECHLER	OUI	
M. BISE	OUI	
M. BRADLEY	OUI	
Mme CONCHA	OUI	
M. CUDRE		NON
Mme EDELENBOS	OUI	
M. EYA NCHAMA	OUI	
Mme GIROD		NON
M. HULLIGER		NON
Mme MAMIN-TISSOT		NON
Mme PERROTIN DURET		NON
M. PORTIER	OUI	
M. PRIETO	OUI	
Mme PRUNCU CUTILE	OUI	
Mme RUTA	OUI	
M. SIMETH	OUI	
M. SINTADO	OUI	
M. STEINER		NON
Mme TISSOT-BUCHOUX		NON
M. VEIGA LÖFFEL	OUI	
Mme VONLANTHEN	OUI	
M. WAGNER	OUI	

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 16 oui, 7 non et 0 abstention,

- 1. d'adopter les modifications apportées au Statut du personnel, du 1er janvier 2016, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération ;*
- 2. de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire, soit le 12 février 2022.*

6. Propositions du Conseil administratif

M. POMATTO annonce que, pour faire suite à la demande formulée en début de séance, il organisera une « Toutes commissions réunies » soit le 1^{er} février, soit le 8, en fonction des disponibilités des intervenants.

7. Route des Nations et grands travaux

M. JIMAJA ayant dû quitter la séance, il n'y a pas d'annonces.

8. Motions

8.1 Motion des Verts et du PS : « Des règles pour l'organisation de la présidence des bureaux de vote en ville du Grand-Saconnex »

M. BRADLEY donne lecture de la motion (*annexe 5*). Il explique que l'idée est de formaliser l'organisation des présidences des bureaux de vote afin de le faire plus sereinement les prochaines fois. Il donne une explication sur la manière de lire le tableau, et indique que chaque colonne comporte les différents cas de figure selon le nombre de scrutin dans l'année (entre 3 et 5). Le but est que tous les partis du Conseil municipal aient voix au chapitre, sur cette base. Cette année il a effectivement été difficile de se mettre d'accord, et il a personnellement beaucoup œuvré pour que le Grand-Saconnex ne renvoie pas une feuille vide au canton.

La Présidente ouvre la discussion.

M. CUDRE trouve triste d'en arriver là. En effet, les partis se sont toujours mis d'accord lors des précédentes législatures et il n'était pas nécessaire de formaliser cela. Il regrette que l'on doive le mettre par écrit cependant il soutiendra cette motion.

Mme MAMIN-TISSOT trouve cela dommage mais finalement ce tableau lui convient et constitue un bon résumé pour le déroulement des prochaines années. Elle demande si cela a déjà été fait pour 2022.

La Présidente indique que les feuilles ont été renvoyées au bureau des votations.

M. HULLIGER constate que sur les 3 partis avec 3 élus, un seul n'a pas de présidence, ce qui n'est pas équitable, c'est pourquoi il refusera cette motion.

Mme PORTIER signale le fait que le Grand-Saconnex est l'une des rares communes à proposer des présidents différents pour chaque scrutin, ce que la Chancellerie n'apprécie pas trop, car elle demande normalement un président et un suppléant pour toute l'année, ce qui rend l'organisation plus facile. Elle note que certaines communes ont même toujours la même personne depuis 20 ans. Il est possible qu'un jour la Chancellerie n'accepte plus les multiples présidents et vice-présidents pour le Grand-Saconnex. L'année passée, le choix s'était organisé par e-mail, ce qui avait bien fonctionné, grâce notamment à l'aide de M. BRADLEY, et Mme PORTIER pensait que cela marcherait à nouveau ainsi, cependant cela n'a pas été le cas. Elle ne voit en tout cas aucun inconvénient à cette motion.

M. BRADLEY dit que s'il y avait une colonne pour 6 scrutins, ce qui est très rare, voire improbable, il aurait été possible de mettre une présidence également à l'UDC. Dans les

faits l'important est l'ordre de préséance, relatifs au nombre de votes, mais une fois la priorité donnée, il est tout à fait possible de procéder à l'amiable et pour un groupe de céder sa présidence à un autre par exemple. Il affirme que les Verts le font fréquemment.

M. EYA NCHAMA aimerait remercier M. BRADLEY pour ce travail, car il estime que faire une politique du « premier arrivé, premier servi » n'est pas démocratique ; ce qui compte c'est qui a été élu à plus ou moins de voix. Il tient à souligner le fait que le corps électoral du Grand-Saconnex a parlé et a été clair, et qu'en pourcentages il se trouve que l'UDC arrive en dernier ; il faut en prendre note.

M. PORTIER dit qu'il n'a jamais vu cela depuis qu'il est au Conseil municipal. Toutes les autres années cela s'est très bien passé, dans le calme, certaines années même par téléphone, ou l'on se voyait entre 10 et 15 minutes pour régler cela, sans conflit. Il ne pense pas qu'il faille mettre un règlement et il encourage tout le monde à faire usage de la vidéoconférence s'il faut éviter une rencontre en personne.

M. BAECHLER se dit également déçu que cela se passe ainsi, et cela lui rappelle une cour d'école avec les différentes susceptibilités. A l'heure où l'on peut communiquer par mille moyens technologiques, il trouve dommage de mettre un règlement. Il faudrait laisser à la libre appréciation de chacun et faire preuve de souplesse et d'intelligence dans les concertations.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la motion. **Celle-ci est acceptée par 17 oui, 6 non et 0 abstention.**

8.2 Motion orale de Mme GIROD « Etudier un couvert sur la promenade Rivoire »

Mme GIROD donne lecture de sa motion (*annexe 6*).

M. PORTIER pense qu'une zone couverte serait mieux à la place des fêtes. Dans le passé des endroits ont été étudiés par rapport aux nuisances dans l'optique de les couvrir. Il faut réfléchir à ces nuisances qui découlent du fait que les lieux couverts deviennent facilement des lieux de retrouvailles pour des fêtes tous les soirs.

M. CUDRE va dans le sens de son collègue. Il estime qu'il y a déjà beaucoup de nuisances dans le quartier du Pommier, et il ne pense pas qu'il s'agisse d'une bonne idée. Peut-être un couvert temporaire pour le Marché authentique de Saconnay serait bien, mais pas un couvert fixe. Il rappelle que l'on parle également d'une salle polyvalente avec le projet de Carantec.

Mme GIROD explique n'avoir pas demandé de couverture fixe pour le Parc du Château car avec les aménagements à venir, un couvert viendra probablement. Aujourd'hui il y a de nombreuses nuisances avec de jeunes gens traînant à l'entrée du parking du Pommier, et un tel couvert peut être simple, peu coûteux, et abriterait une partie de la population. Il ne faut pas oublier les parents qui vont chercher les élèves à l'école du Pommier et qui pourraient s'abriter par mauvais temps, et elle ne pense pas qu'un couvert créerait plus de problème qu'actuellement. Elle ajoute qu'il n'y a pas que le marché, mais également les diverses manifestations communales. Elle pense que l'administration actuelle a peut-être peur que la même chose qu'en octobre 2018 se produise à nouveau, mais il faut absolument trouver un espace convivial pour toutes les activités associatives et communales du quartier.

M. BRADLEY dit qu'en tant qu'habitant, en face de l'école et à portée auditive de ce qui s'y passe, il y a déjà beaucoup de nuisances et il ne pense pas qu'un couvert changera la

situation. Pour la buvette, les TSHM et les correspondants de nuit, il serait bien qu'il y ait un petit aménagement, qu'il faut étudier, et c'est à cela que sert le travail des commissions. Il ajoute que si l'on commence à ne plus rien faire par peur de créer des problèmes, on ne fera plus rien. Il faut étudier, commenter et critiquer, mais surtout aller de l'avant.

M. EYA NCHAMA sait que Mme GIROD est présente partout dans la commune, et travaille beaucoup avec les enfants, avec le Marché authentique, etc. Il trouve cela formidable et il soutient le fait d'étudier cette possibilité et trouver un consensus.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met la motion au vote. **Celle-ci est acceptée par 15 oui, 6 non et 2 abstentions.**

9. Résolutions : néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. HULLIGER signale n'avoir pas reçu d'e-mail de la commune pour annoncer l'annulation des festivités de l'Escalade, il l'a appris ailleurs.

Mme PERROTIN DURET aimerait que les normes SIA soient mises sur CMNet, comme beaucoup de travaux sur la commune sont concernés.

M. PORTIER a une question, au vu du fait que la FAO n'existe plus sur papier. Il demande au Conseil administratif de réfléchir à un moyen de communiquer les avis concernant la commune.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle avoir fait cette proposition et note qu'il a été répondu que cela n'est pas possible de mettre en œuvre. Puisque plusieurs CM souhaitent que cela soit fait, elle peut éventuellement la transformer en motion orale, car il y a une grosse lacune et les citoyens n'arrivent pas à suivre les différentes enquêtes et les développements sur la commune.

La Présidente propose à Mme MAMIN-TISSOT de revenir avec une motion pour le prochain Conseil municipal.

M. BAECHLER demande si une étude affinée des pollutions sonores et atmosphériques sur les axes importants sera faite, surtout au regard des prochains aménagements avec le déplacement de certains axes de circulation après la coupure de la route de Ferney. Il a personnellement contacté une société indépendante recommandée par les autorités et se tient à la disposition de l'administration si elle souhaite avoir ses coordonnées.

Mme PORTIER demande à Mme PERROTIN DURET de quelle norme SIA elle parle. Il s'agit de la 500.

M. PORTIER propose que la commune contacte prochainement l'Etat afin qu'il trouve une solution pour la FAO, par exemple en faisant une newsletter pour les avis concernant la commune.

M. POMATTO comprend que certains documents peuvent intéresser tout un chacun, cependant il se demande si c'est bien à la commune de les acheter pour des privés. Il dit que la norme SIA en question coûte CHF 200.- en l'occurrence, et que ces normes sont destinées aux professionnels avant tout.

M. STEINER peut comprendre la demande de Mme PERROTIN DURET car c'est quelque chose qu'il a toujours trouvé curieux dans la législation Suisse ; nul n'est censé ignorer la loi et pourtant beaucoup de lois se réfèrent à des normes privées qu'il faut payer pour consulter. D'ailleurs entre professionnels ces normes sont souvent partagées car ce système est quelque peu ridicule.

Mme GIROD rejoint la proposition de ses collègues et avait déjà formulé cette demande en 2016.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Approbation du calendrier du 1er semestre 2022 (annexe 7)

M. PORTIER propose de supprimer les séances agendées les lendemains de conseils municipaux, et de revoir éventuellement les séances du mercredi, car les séances normales constituent déjà un gros travail et il pense qu'il faut mettre un frein aux commissions si l'on veut garder toute l'équipe motivée. Il faut donc, selon lui, revoir soit les mercredis, soit les jours suivant les conseils municipaux et revenir à ce qui s'est fait avec succès pendant 20-30 ans et comme les autres communes.

La Présidente précise qu'il ne s'agit que d'un mercredi par mois.

M. PORTIER insiste sur le fait que ces nombreuses séances peuvent dégoûter les conseillers.

Mme TISSOT-BUCHOUX se demande où on pourrait replacer ces séances ensuite.

La Présidente pense que le plus simple est de mettre cette proposition au vote.

Vote sur la suppression des mercredis et des mardis supplémentaires : **la proposition est refusée par 2 oui, 16 non et 5 abstentions.**

Vote sur la suppression des mardis supplémentaires uniquement : **la proposition est refusée par 4 oui, 13 non et 6 abstentions.**

Vote sur le calendrier sans modifications : **la proposition est acceptée par 20 oui, 2 non et 1 abstention.**

11.2 Autres propositions

M. PORTIER propose que la commission des finances tienne prochainement une séance – sans intervenants externes – pour étudier si la commune a les capacités financières à long terme pour accueillir le musée de la BD.

M. HULLIGER propose que le transporteur responsable des écopoints soit amendé car il déverse du verre en-dehors des heures réglementaires ; sinon les citoyens devraient également être autorisés à le faire.

M. CUDRE rappelle que lors de la séance de novembre, le Conseil municipal a voté à presque l'unanimité pour les emprises foncières du tram, et qu'il y a un référendum qui a été lancé. Il trouve qu'il s'agit d'une attaque contre le CM, qui avait confirmé par son vote le travail fait par la commission dont il est le président. Les commissaires avaient posé toutes les questions possibles, au SATPE, aux experts de la commune et du canton, et le travail avait été bien fait. Le Conseil municipal a suivi l'avis de la commission et aujourd'hui il est attaqué par ce référendum. Il propose donc que le bureau fasse un communiqué de presse sous l'égide de la Présidente en remettant les pendules à l'heure. Il semblerait qu'il y ait pas mal

de choses fausses dans ce référendum, très approximatif dans ses propos, et il ne sait pas dans quelle mesure il est possible de faire un communiqué de presse avec des précisions.

M. POMATTO rappelle que si certains Conseillers municipaux ne sont pas d'accord, il leur est toujours possible de faire un rapport de minorité pour afficher leur position. Cependant sur cette question-là, le Conseil administratif s'est posé des questions, et il a le droit de faire un tout-ménage expliquant le projet du tram avec des explications et des plans précis, toutefois il est exclu de citer le référendum et d'émettre un point de vue à son sujet. Il ne sait pas ce qu'il en est du bureau du CM, il est toujours possible de demander à un juriste sur cette éventualité.

La Présidente dit qu'il est trop tard pour un rapport de minorité. M. POMATTO le sait mais il voulait juste rappeler cette possibilité.

M. STEINER trouve curieux de faire un rapport de minorité alors que la majorité a voté la vente de ces parcelles et qu'elle se retrouve attaquée par le référendum.

M. POMATTO voulait juste dire que la minorité ayant voté contre le projet aurait pu faire un rapport de minorité.

M. CUDRE dit qu'habituellement il y a souvent un parti qui n'est pas d'accord et qui fait alors un rapport de minorité. Dans le cas présent, aucun des partis n'était contre les emprises, et donc aucun rapport de minorité n'a été rédigé, puisque c'est la quasi-totalité du Conseil municipal qui a voté pour cette délibération. C'est donc l'ensemble du Conseil municipal qui est mis en cause.

Mme MAMIN-TISSOT précise que s'il n'y a pas eu de rapport de minorité en commission c'est qu'il n'y avait pas lieu d'en avoir. Le préavis et le rapport ayant été approuvés à l'unanimité des commissaires, il n'y avait pas de quoi faire un rapport de minorité pendant cette séance.

M. BAECHLER propose au Conseil administratif d'émettre des démentis lorsque des mentions des médias ne sont pas correctes, comme cela a été le cas pour le musée de la BD.

Mme PERROTIN DURET a vu un article dans la Tribune de Genève concernant la parution d'un livre sur des arbres remarquables, coécrit par M. Bertrand FAVRE. Elle propose que la commune en acquière quelques exemplaires afin d'en offrir à différentes occasions, puisque ce livre mentionne notamment des arbres situés sur le Grand-Saconnex.

M. EYA NCHAMA a dernièrement fait une proposition concernant la situation du chauffage à la salle des Délices. Il a lu attentivement la réponse du CA mais ne l'a pas bien comprise. Il aimerait une clarification car il constate qu'il fait à nouveau très froid ce soir. Lorsque le CM se réunit de septembre à mars, il aimerait que le CA fasse un effort pour chauffer pendant la journée, par exemple à partir de 14h, afin qu'il fasse moins froid le soir.

M. POMATTO dit qu'il y a effectivement un problème, car dès qu'il y a plus de monde, on transpire et il fait particulièrement chaud, et en-dessous d'un certain remplissage, il fait particulièrement froid.

La Présidente note qu'il fait toujours froid pendant les commissions.

M. BISE dit avoir consulté le livre que Mme PERROTIN DURET a mentionné et affirme qu'il est effectivement très beau et contient une photo du sapin de Douglas qui se situe au Parc du Château, ainsi que de nombreuses photos de Pregny-Chambésy.

M. PORTIER revient sur le problème du chauffage. Il note que la commune a déjà beaucoup investi pour le chauffage et la ventilation dans cette salle, et que le problème persiste après les rénovations. On lui a dit qu'il s'agissait d'un problème technique de réglage du thermostat et de gestion du chauffage/ventilation qui est mal conçue. Il ne faut donc pas envisager de gros travaux, il faut juste trouver quelqu'un qui s'y connaisse et qui puisse se pencher sur le problème. Il est dommage d'avoir une structure totalement neuve qui n'a jamais fonctionné.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

La Présidente rappelle le repas du 15 décembre pour lequel il faudra un pass sanitaire. Elle croit savoir par ailleurs que le Noël des Aînés a été annulé.

M. POMATTO le confirme et déclare qu'un courrier est parti ce jour-même pour les personnes qui s'étaient inscrites. La raison est d'une part que l'on devra probablement passer en 2G à partir de la semaine prochaine, et d'autre part que même si on pouvait organiser un repas en respectant les normes, regrouper plus de 200 aînés tout un après-midi juste avant les fêtes constituait un risque que l'administration n'a pas voulu prendre. Cette décision a été prise après consultation du médecin cantonal.

La Présidente ne croit pas avoir encore reçu d'information.

M. POMATTO dit que les courriers ne sont partis que ce jour-même.

Mme GIROD annonce la 44^e édition du Marché authentique de Saconnay aura lieu le 7 janvier à la Ferme Pommier, à l'extérieur. Le thème est les galettes des Rois, commandées à la boulangerie locale. Il y aura un DJ, des crêpes et des fondues. De plus elle aimerait parler d'un partenariat exceptionnel pour cette édition avec les TSHM : chaque vendredi soir, la Ferme Pommier est transformée et plus de 80 jeunes se retrouvent de 16h à minuit, et tout se déroule bien.

12.2 Autres communications / Remarques

Mme GIROD a vu sur le site de la commune que l'abattage des 6 chênes de l'Ancienne-Route a été reporté au 17 janvier, et elle aimerait en connaître la raison.

Mme PORTIER dit qu'effectivement l'entreprise ne pouvait pas le faire avant l'année prochaine pour des raisons de manque d'effectifs et de COVID.

M. POMATTO revient sur les jeunes à la Ferme Pommier. Comme les Conseillers municipaux le savent déjà, le temps de travail des TSHM a été augmenté avec un poste supplémentaire proposé pour l'accueil et l'animation socio-culturelle dans le quartier du Pommier, puisqu'actuellement cela ne se fait qu'au Centre de loisirs. Cet ajout a été validé en commission et on avait voté une délibération pour ce changement de ligne entre le Centre de loisirs et les TSHM. Grâce à ce changement, on a pu mettre en place un accueil de jeune public le vendredi soir, avec même une fois 99 jeunes présents. Comme ce projet a été engagé en toute transparence, une commission de Cohésion sociale sera agendée à la fin du 1^{er} trimestre avec une présentation de l'état et du bilan de cet accueil. La Ferme Pommier est donc occupée en entier le vendredi soir.

Mme GIROD ajoute que tout le monde y est le bienvenu, et elle invite ses collègues à y passer et à participer à l'événement avec les TSHM.

M. POMATTO le confirme et dit avoir passé la soirée d'Halloween là-bas, et que celle-ci a permis d'avoir moins de gens dans la rue.

Mme PRUNCU CUTILE souhaite de belles fêtes à tous ses collègues et une bonne santé pour 2022.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance publique à 23h06.

Le Secrétaire
Claude Baechler

La Présidente
Eliane Michaud Ansermet

Ann. Ment.